

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT A L'ÉTRANGER

Département du Cantal

SIGNALEMENT

M^{me} Montagut
 profession d'.....
 nationalité Française
 demeurant à Ayrens
 allant en Espagne dep^s
 âgé de 24 ans, taille d'un mètre 54 cent^m
 cheveux chat. front large
 sourcils id yeux chat.
 nez rectiligne bouche moyenne
 barbe menton rond
 visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS

PIÈCES DÉPOSÉES

Fait à Auriillac, le 6 janvier 1925

mil neuf cent

Signature des témoins :

Signature du porteur :

Montagut

N° 2 du Registre.

Tu Cantal, 19

Marie Madeleine

née à Ayrens (Cantal)

est domiciliée, sans

vous prie de bien

depart pour se rendre à

Madrid (Espagne) afin,

voiant sans cette localité.

Monsieur le Préfet

respect.

du Maire

Ayrens (Cantal),

demande,

que M^{me} Montagut

domiciliée à Ayrens,

soit autorisée à

prendre le passeport

en vertu,

de sa demande

le 8 décembre 1925

le Maire,

Auriillac

A Monsieur le Préfet du Cantal, ... 19

La soussignée, Jeanne Marie Madeleine
Capsemours, épouse Montagut, née à Ayrens (Cantal)
le 9 décembre 1901, où elle est domiciliée, sans
profession, a le bonheur de vous prier de bien
vouloir lui délivrer un passeport pour se rendre à
Tunlabrada, Province de Madrid (Espagne) afin,
d'accompagner son mari, négociant dans cette localité.

Daignez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de son profond respect.

Signalement de la requérante:

Nationalité française

Âgée de 24 ans,

taille: 1^m 54

Cheveux: Châtain

front: large

Sourcils: châtain

yeux: id.

nez: rectiligne

bouche: moyenne

menton: rond

visage: ovale

teint coloré.

Signes particuliers: aucun

Avis du Maire

Le Maire d'Ayrens (Cantal),

Vu la présente demande,

Considérant que M^{me} Montagut
née Capsemours, domiciliée à Ayrens,

ne se trouve dans aucun des cas de
prohibition pour lesquels le passeport

ne pourrait être délivré,

Est d'avis que sa demande
soit accueillie.

Ayrens, le 28 décembre 1925

Le Maire,

[Signature]

